

COMITE SYNDICAL

Réunion du 30 juin 2025

2025-27 Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 18 juin 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Corinne POTHIER.

M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Éric HERVOUET, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Thierry RICARDEAU, M. Yann THOMAS, M. Patrick VILLALON.

POUVOIRS (4) :

M. Sébastien VERDON donne pouvoir à M. Éric HERVOUET

M. Rémi PASCAREAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS

Mme Denise RENAUD donne pouvoir à M. Jean-Luc GAUTRON

M. Alain CAREIL donne pouvoir à M. Guy PLISSONNEAU

Votants : 14

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (14):

Mme Cécile BARREAU, Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU, Mme Denise RENAUD.

M. Guillaume ARNAUD, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Franck GAUTHIER, M. Judicaël LAMY, M. Rémi PASCAREAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Sébastien VERDON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités,

Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025-27 Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2025

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement du syndicat mixte.

I. Création de postes

Création de 2 postes liés à la nouvelle organisation du Syndicat au 1^{er} juillet 2025

Dans le cadre de la nouvelle organisation d'e-Collectivités à compter du 1^{er} juillet 2025 telle que présentée dans la précédente délibération et à la création d'une Cellule méthode, projets, accompagnement, il convient de créer les postes correspondants.

Pour rappel, cette cellule va contribuer à un pilotage renforcé des projets numériques, à une harmonisation des pratiques internes et à un accompagnement plus ciblé des collectivités. Elle facilitera également une répartition plus lisible des rôles et un redéploiement adapté des ressources, notamment au sein de l'équipe des référents d'applications dématérialisation.

✓ Un poste de Responsable de la Cellule méthode, projets, accompagnement,

Il est proposé la création d'un **poste de Responsable de la Cellule méthode, projets, accompagnement**, chargé d'assurer la coordination et le management de cette cellule au quotidien, formaliser les procédures internes et d'appui à la structuration via Odoo et la GED, piloter les projets de la feuille de route numérique : soutien à la mise en œuvre, suivi méthodologique, animation collective autour des projets prioritaires, accompagner les collectivités notamment sur les outils et usages complexes (GED, GRU, cybersécurité, numérique responsable....

Ce poste permanent à temps complet, relèverait du **cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux** (catégorie A de la filière technique). Il est précisé que le grade exact correspondant à cet emploi sera indiqué au tableau des effectifs dès lors que le recrutement aura été effectué.

Le recours à un contractuel sera possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. L'agent recruté par ce fondement juridique sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

✓ Un poste de Chargé de projets

Il est proposé la création d'un **poste de Chargé de projets**, qui aurait pour missions d'accompagner et d'assister le/la Responsable de la Cellule dans la mise en œuvre des projets numériques ainsi que les utilisateurs dans la définition et la conduite de projets liés à la feuille de route numérique/plan OREE 2025, de coordonner et co-piloter les projets (organiser le lancement d'un projet, préparer les supports, produire des documents clés, procédures, animer le déroulement des groupes de travail, participer à l'évaluation des projets...) et gérer les relations avec les partenaires internes et externes pour chaque projet mené.

Ce poste permanent à temps complet, relèverait du **cadre d'emplois des techniciens ou rédacteurs territoriaux** (catégorie B de la filière technique ou administrative). Il est précisé que le grade exact correspondant à cet emploi sera indiqué au tableau des effectifs dès lors que le recrutement aura été effectué.

Le recours à un contractuel sera possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. L'agent recruté par ce fondement juridique sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Création d'un poste d'Administrateur Systèmes Réseaux et Sécurité

Lors du Comité syndical du 27 juin 2022, un poste permanent d'Administrateur systèmes et réseaux avait été créé afin de sécuriser la disponibilité et le fonctionnement de l'infrastructure de production et des solutions opérées dont une plateforme d'administration électronique utilisée par plus de 900 collectivités et 5000 utilisateurs. Ce poste avait été pourvu par un agent non titulaire sur un cadre d'emploi de technicien dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 2 ans qui a pris fin le 19 février 2025 et non renouvelé. Une **procédure de recrutement a été lancée en décembre 2024** en vue de renouveler le contrat ; toutefois, **l'agent en poste n'a pas candidaté** et le candidat qui avait été retenu a finalement accepté un poste dans une autre collectivité. Une **seconde publication en février 2025** n'a donné lieu à **aucune candidature**, ce qui a conduit à ne pas renouveler le contrat.

Parallèlement, la suppression d'un poste de Technicien en cybersécurité, relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux, et créé dans le cadre d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité d'un an, a été approuvé lors du Comité syndical du 09 décembre 2024. Ce contrat avait pour objectif d'accompagner le lancement des **packs cybersécurité** proposés aux collectivités. Cependant, , face au faible nombre de collectivités ayant souscrit aux packs cybersécurité, ce poste n'a pas été pérennisé et le contrat a pris fin le 31 octobre 2024. **L'agent concerné était toujours sans emploi en mars 2025.**

Par ailleurs, un **consultant cybersécurité** avait été recruté en **contrat de projet** afin de structurer les prestations et d'assurer leur montée en charge. Ce dernier a **annoncé sa démission début mars 2025**, laissant le syndicat sans ressource interne sur ce périmètre.

Dans ce contexte, et afin de **garantir la continuité de service**, le syndicat a engagé, via une **mission temporaire en partenariat avec le CDG85**, une **reprise de fonctions par l'ancien technicien en cybersécurité**, pour une durée de **six mois**. Cette mission a permis de **pallier en urgence l'absence de ressources** sur trois périmètres critiques :

- le **maintien en conditions opérationnelles** des applicateurs,
- l'**exploitation quotidienne des serveurs**,
- le **support de l'offre cybersécurité** auprès des adhérents.

Afin d'assurer la poursuite durable de ces missions essentielles, il vous est donc proposé de créer **un poste d'administrateur systèmes, réseaux et sécurité**. Ce poste permanent , à temps complet, relèverait du cadre d'emplois des techniciens territoriaux (catégorie B de la filière technique) et entraînerait la suppression du poste d' Administrateur systèmes et réseaux en plus du poste déjà supprimé de technicien en cybersécurité.

Il est précisé que le grade exact correspondant à cet emploi sera indiqué au tableau des effectifs dès lors que le recrutement aura été effectué.

Le recours à un contractuel sera possible sous réserve du constat infructueux du recrutement d'un fonctionnaire. L'agent recruté par ce fondement juridique sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

II. Suppression de postes

Considérant le tableau des effectifs adopté par l'organe délibérant le 28 avril 2025,

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 23 juin 2025,

Considérant la nécessité de supprimer les emplois suivants :

- ✓ **Un poste de Directeur général des services détaché sur emploi fonctionnel de DGS d'un établissement assimilé à une commune de 10 000 à 20 000 habitants** : le syndicat mixte e-Collectivités étant un syndicat dit « ouvert », il se caractérise par l'adhésion d'établissements publics autres que des collectivités territoriales (associations foncières de remembrement, associations syndicales autorisées, offices de tourisme...). Selon le décret n° 88-546 du 6 mai 1988, il n'est donc pas autorisé à créer des emplois fonctionnels,
- ✓ **Un poste de Responsable de pôle Logiciels métiers**, grade de Rédacteur principal de 2^{ème} classe, emploi permanent à temps complet, en raison de la création du Centre de services numériques dont le Responsable à recruter prendra en charge ses missions,

- ✓ **Un poste de Consultant cybersécurité**, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs et pour lequel le cadre d'un contrat de projet de trois ans, avait été créé afin de structurer les missions de cybersécurité du syndicat, notamment en tant que Responsable de la Sécurité mutualisé.

Toutefois, depuis le début de l'année 2025, le syndicat a fait évoluer son positionnement stratégique sur ce périmètre, en renonçant aux missions de type RSSI opérationnel pour se recentrer sur une offre de sensibilisation, de conseil et d'appui méthodologique à destination des collectivités.

Ce changement d'orientation ne correspondant plus au contenu initialement défini dans le contrat de projet, et en raison de la démission de l'agent concerné, le poste a pris fin le 1er mai 2025.

Le Président propose au Comité syndical :

La suppression des emplois de :

- Directeur général des services détaché sur emploi fonctionnel de DGS d'un établissement assimilé à une commune de 10 000 à 20 000 habitants à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires : 1 poste,
- Responsable de pôle Logiciels métiers, grade de Rédacteur principal de 2ème classe, emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires : 1 poste,
- Consultant cybersécurité, contrat de projet de 3 ans sur un cadre d'emploi d'ingénieur, poste non permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires : 1 poste.

III. Recrutement

- ✓ **Directeur général des services**

Suite à la mutation le 1^{er} juin 2025 du Directeur général d'e-Collectivités, agent titulaire sur un poste d'Ingénieur principal à temps complet, le syndicat a décidé de procéder à son remplacement.

Le Directeur ou la Directrice des Services, sous l'autorité du Président, aura pour mission de contribuer à la définition des orientations stratégiques du syndicat, en cohérence avec les priorités fixées par les élus. Il ou elle pilotera l'organisation du syndicat, coordonnera les pôles métiers, dirigera les services et assurera la mise en œuvre opérationnelle des décisions. Garant(e) de la qualité des prestations délivrées, de la performance du service et de leur adéquation aux besoins des collectivités adhérentes, il/elle veillera à la continuité, à l'efficacité et à l'adaptation de l'offre de services.

Son remplacement a fait l'objet d'une publication pour vacance de poste :

- Un emploi permanent de Directeur général de collectivité ou d'établissement public à temps complet, ce poste relevant du cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux (catégorie A de la filière technique).

Après processus de recrutement, ce poste a été pourvu le 1^{er} juin 2025 par la nomination de la Directrice générale adjointe d'e-Collectivités, titulaire du grade d'Ingénieur principal.

- ✓ **Chargé de support aux logiciels métiers**

Suite à la disponibilité le 1^{er} avril 2025 d'un agent titulaire du grade d'agent de maîtrise principal, le syndicat a décidé de procéder à son remplacement afin d'assurer une assistance sur les logiciels métiers de qualité pour répondre aux nombreuses demandes des collectivités adhérentes. Son remplacement a fait l'objet d'une publication pour vacance de poste :

- Un emploi permanent de chargé de support logiciels métiers à temps complet, ce poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs ou techniques (catégorie C de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique).

Après processus de recrutement, ce poste a été pourvu le 14 juin 2025 par un rédacteur par voie de mutation.

Le poste de Chargé de support aux logiciels métiers sur le grade d'agent de suppression après avis du Comité Social Territorial.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- De modifier en conséquence le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2025 joint en annexe,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 30/06/2025

Votants : 14

Voix totales : 14

Voix exprimées : 10

Non Votés : 4

1 – Pour : 10 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'État .

Rapport des délibérations

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS (1^{er} Vice-Président)

Comité syndical – 30/06/2025

2025-27 Modification du tableau des effectifs au 1er juillet 2025 et son annexe		Unanimité
Date du vote : 30/06/2025		Mode de scrutin : Public
Votants : 14		
Voix totales : 14		Non votés : 4
Voix Exprimées : 10		Taux d'abstention : 0,0%

Majorité simple des voix exprimées

Pour	10 Voix	100,0%
(COLLEGE DES COMMUNES) Charrier Jean-Philippe		1 voix
(COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX) Gautron Jean-Luc		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) Guibert Manuel		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Hervouet Éric		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Pothier Corinne		1 voix
(COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX) Renaud Denise par procuration à Gautron Jean-Luc		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Richardeau Thierry		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Thomas Yann		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Verdon Sébastien par procuration à Hervouet Éric		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNES) Villalon Patrick		1 voix
Non votants	4 Voix	
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Plissonneau Guy		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Careil Alain par procuration à Plissonneau Guy		1 voix
(COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) Rémi Pascreau par procuration à Thomas Yann		1 voix
(COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX) Pageaud Patrice		1 voix

Emplois permanents

Entité	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
Direction	Directeur général des services	Ingénieur principal	1	0	TC
Direction	Directeur général adjoint et responsable du pôle e-Administration	Ingénieur principal	0	1	TC
Ressources et relation adhérent	Responsable de pôle et responsable administratif et financier	Attaché	1	0	TC
	Assistant administratif et financier	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
	Chargé de relation adhérent	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Chargé de relation adhérent	Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	1	0	TC
Centre de services numériques	Responsable du centre de services numériques	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique)	0	1	TC
Centre de services numériques- unité technique	Responsable technique	Technicien principal 2 ^{ème} classe	1	0	TC
	Administrateur systèmes réseaux et sécurité	Cadre d'emploi des techniciens	0	1	TC
	Administrateur systèmes et réseaux	Cadre d'emploi des techniciens	0	1	TC
	Technicien Devops	Cadre d'emploi des techniciens	0	1	TC
	Développeur web	Cadre d'emplois des techniciens	1	0	TC
	Développeur web	Cadre d'emplois des techniciens	1	0	TC
	Développeur web	Cadre d'emplois des techniciens	0	1	TC
Centre de services numériques	Référent d'applications dématérialisation	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Référent d'applications dématérialisation	Adjoint technique	0	1	TC
	Référent d'applications dématérialisation	Cadre d'emplois des techniciens	0	1	TC
	Référent d'applications dématérialisation	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Référent d'applications dématérialisation	Cadre d'emplois des techniciens	1	0	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Agent de maîtrise principal	0	1	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Rédacteur	1	0	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Cadre d'emplois des rédacteurs	0	1	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Cadre d'emploi des adjoints administratifs	1	0	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Chargé de support aux logiciels métiers	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	TC

Entité	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
Cellule Méthodes, projets, accompagnement	Responsable	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	0	1	TC
	Chargé de projet	Cadre d'emplois des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique)	0	1	TC
Confiance numérique	Responsable de pôle	Ingénieur territorial	1	0	TC
	Délégué à la Protection des Données	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	0	TC
	Délégué à la Protection des Données	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique) (2)	0	1	TC
	Délégué à la Protection des Données	Technicien principal 1 ^{ère} classe	1	0	TC
	Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) mutualisé	Cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs (catégorie A de la filière administrative ou technique), des rédacteurs ou techniciens (catégorie B de la filière administrative ou technique) (2)	0	1	TC
Total permanents			20 (1)	14	

(1) Les emplois fonctionnels ne sont pas comptabilisés dans le total général

(2) Il est précisé que le grade exact correspondant à cet emploi sera indiqué au tableau des effectifs dès lors que le recrutement aura été effectué.

Emplois non permanents

Entité	Libellé de l'emploi	Grade ou catégorie	Poste pourvu	Poste vacant	Durée du temps de travail
e-Administration	Chef de projet numérique (Contrat de projet- CDD 3 ans)	Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux	1	0	TC